



US Vimy

Samedi 18 juin 2016
de 9H à 18 h

2^{ème} tournoi inter CE
Stade de la mine

Pour tout renseignement,
merci de contacter :

M. ZUNINO GIOVANNI : 06-66-79-84-65

M. FIEVET Patrick : 06-07-36-11-38



US Vimy

Le club de football de l'US Vimy vous accueille pour son 2eme tournoi inter-CE de football.

Les lots

1er : 1 survêtement PATRICK

2ème : 1 sweat shirt PATRICK

3ème : 1 T-Shirt PATRICK

Un ballon offert à chaque équipe!

Le trophée des vainqueurs sera remis en jeu chaque année..



Pour tout renseignement ou pour toute demande d'inscription merci de contacter :
M. ZUNINO GIOVANNI : 06-66-79-84-65
M.FIEVET Patrick : 06-07-36-11-38



US Vimy

3 formules au choix:

100 Euros /équipe

Comprend :

- petit-déjeuner*
- 1 boisson / joueur

Ne comprend ni le repas du midi, ni celui du soir !

200 Euros /équipe

Comprend :

- petit-déjeuner*
- 5 boissons / joueur
- repas du midi

300 Euros /équipe

Comprend :

- petit-déjeuner*
 - 5 boissons / joueur
 - repas du midi
 - repas du soir
- + un apéritif offert à chaque joueur.

Possibilité de restauration sur place le midi

Possibilité d'inscrire (sur réservation) les accompagnants (12 Euros) et enfants (5 Euros) pour le repas du soir...

- * Le petit-déjeuner comprend un café et un croissant par joueur.
- * Le repas du midi comprend une frite saucisse (ou merguez) avec dessert par joueur.
- * Le repas du soir comprend un barbecue avec repas froid.

Chaque équipe devra venir avec ses propres équipements (maillot, short, chaussettes, crampons...)



US Vimy

Fiche d'inscription tournoi CE US VIMY

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Nom du responsable de l'équipe :

Téléphone :

NOM DE CHAQUE JOUEUR	PRENOM	AGE	TELEPHONE	LICENCE FOOTBALL*	CERTIFICAT MEDICAL*

FORMULE CHOISIE :

Merci de renvoyer cette fiche d'inscription : vimy.us.500942@ligue59-62.fr ; pfievet@auchan.fr

* Licence de football ou certificat médical obligatoire



US Vimy

Règlement tournoi entreprise

Article 1 : Cette journée est organisée par le club de l'US Vimy, elle se déroulera le samedi 18 juin 2016 au stade de la mine de Vimy.

Article 2 : La participation est ouverte : à tous les salarié(e)s et aux joueurs de plus de 18ans.

Article 3 : Le tarif d'inscription pour le tournoi de football est fixé à : voir annexe. Le nombre d'équipes est limité à 24. Si ce nombre est dépassé, les équipes retenues le seront suivant l'ordre de réception des bulletins d'inscription.

Article 4 : Une équipe est composée au maximum de 10 joueurs mais seulement 7 joueurs peuvent être présents en même temps sur le terrain (1 gardien + 6 joueurs).

Article 5 : Les joueurs non licenciés peuvent être admis avec présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du football (ou présenter licence de football de club).

Article 6 : Ce tournoi de football à 7 se déroule sur une seule journée.les rencontres se dérouleront sur les demi-terrains de football à 11.Le tirage au sort des poules s'effectuera le matin même du tournoi.

Article 7 : Le déroulement des matchs : la durée des rencontres est fixée à 15 minutes par match pour la phase de poule et à 20 minutes par match pour la phase finale.

Article 8 : Toute équipe non présente au moment où débute le tournoi perd sa première rencontre. il en est de même après l'arrêt du repas de midi, dès la reprise de l'épreuve.

Article 9 : Toutes les équipes devront au moment de l'inscription désigner une ou plusieurs personnes qui auront la charge d'arbitrer un ou plusieurs matchs du tournoi.

Article 10 :L'ensemble des matchs sera arbitré par ces personnes désignées. Pour des raisons d'équité et de neutralité, l'arbitre désigné sera extérieur aux deux équipes concernées.

Article 11 : Les règles officielles de la fédération française de football sont en vigueur pour l'ensemble du challenge du foot à 7.Les règles suivantes seront également appliquées :

-le remplacement d'un joueur dans une équipe est autorisé à n'importe quel moment de la rencontre sur simple demande faite à l'arbitre.

-Sanctions : L'arbitre est habilité à prendre les sanctions suivantes :

Exclusion temporaire de 5 minutes.

Exclusion définitive du match. Cette exclusion s'accompagnera d'une suspension automatique pour la rencontre suivante.

Selon les faits, l'organisation peut décider d'étendre cette suspension à l'ensemble de la journée.

La règle du hors jeu sera appliquée.

Article 12 : Les équipes engagées sont réparties en 4 poules de 6 équipes après tirage au sort. Le tirage au sort du tableau général des poules est effectué quelques jours avant la date de l'épreuve; il est ensuite communiqué aux responsables d'équipes et affiché lors de l'arrivée des équipes.

Chaque participant est sous la responsabilité de l'entreprise. Toutes les équipes participantes peuvent afficher une publicité dans l'enceinte du stade durant la journée.

Tous ces articles peuvent à tout moment être modifiés.